

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

OBJET

Modification du tableau
des effectifs théoriques
du personnel du CCAS et
De la Résidence Autonomie

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février, le Conseil d'Administration
du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS

Del-2023-février-005
N-4.1.4

PRESENTS: T. Lagneau, S. Ferraro, C. Cambrier, P. Courfèze,
J.-F. Laporte, D. Attuel, E. Roca, G. Jullian, L. Armand,
A. Mané, M. Cruz, E. Arnigoni, O. Vincent, M.-J. Estin,
C. Roche.

POUVOIR(S): S. Lagneau.

EXCUSE(S): H. Tringuet.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel en tenant compte des besoins de service.

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel en tenant compte des besoins des services,

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel en tenant compte des besoins de service :

Modification du tableau des effectifs théoriques du CCAS et de la Résidence Autonomie en tenant compte d'une mutation et de deux nominations :

Poste à la Résidence Autonomie
+ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
Poste au CCAS
+ 2 postes d'agent social à 23h39

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cette mutation de poste seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : L'unanimité

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 03/03/2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry Lagneau